

## **Thème : Le développement durable**

Participants : Gérard CORGNAC, Maire, Claude BOISSAY, adjoint à l'Urbanisme, Sylvie THIERY, adjointe au développement durable, Odile BOURGOIN, adjointe et membre de la commission Urbanisme, Gabriel PINSARD, conseiller municipal membre de la commission Urbanisme, Jean-Pierre REMBLIERE, Jean-Louis COLLIAUT, Rose-Marie COLLIAUT, Christie DAVIAU, Alain HUEBER, Olivier RIGAUD, Daniel BOISSAY, Laurent SIMONNET, Julien PALIS DE KONINCK

### **Présentation des objectifs de limitation de la consommation de foncier agricole et des zones qu'il est proposé d'utiliser pour les futures extensions de la zone urbaine :**

Il est présenté les 3 secteurs qu'il est envisagé de classer en 1AU pour l'accueil d'habitation : Le Bourg, les Hauts Bergerêts et les Genetières. Les orientations d'aménagement de chaque zone sont expliquées. Il est constaté une réflexion aboutie sur le développement des liaisons douces au sein de ses quartiers.

Le choix de la commission de ne pas créer de liaison douce directe entre la zone des Genetières et la rue du Maréchal Foch, qui auraient nécessité d'acquérir des parcelles privées, n'est pas remis en cause.

Un participant interroge sur la possibilité d'intégrer dans les futurs lotissements des jardins partagés. Il est répondu que c'est une des destinations possibles pour la plaine centrale du secteur du Bourg, mais que ceci nécessite que les habitants ou une association se chargent de le gérer. Globalement, il est imposé sur chaque parcelle un lopin de terre privatif attenant au logement.

Concernant la zone à urbaniser à vocation économique de la Salle, le choix de soutenir le développement d'emplois sur la commune pour limiter le besoin de déplacements domicile/travail est approuvé, ainsi que le périmètre proposé de la zone. Il est également mis en avant d'autres outils pouvant permettre de limiter ces déplacements domicile/travail et la production de gaz à effets de serre : favoriser le co-voiturage et envisager la création d'un espace de co-working pour les indépendants ou les personnes pratiquant le télétravail.

Les participants sont informés d'un projet privé sur le site de l'ancienne friche Sinclair Pharma qui comporte la création d'une pépinière d'entreprises / espace de co-working. Si cette initiative s'avérait concluante, il pourrait être intéressant d'étudier la duplication de l'expérience. S'agissant d'une aire de co-voiturage, une aire possible a été identifiée à l'entrée de Mareau-aux-Prés et il existe des pratiques constatées notamment sur le petit mail. Le covoiturage semble néanmoins prendre assez difficilement dans le Loiret.

### **Proposition de délimitation de zones « Ap (paysagère) » et « Np (paysagère) » :**

Le principe des zones Ap et Np est approuvé. Une participante souligne néanmoins le problème de la zone située entre les Arrachis et les Bonshommes où le classement en Ap est susceptible d'empêcher le développement d'exploitations agricoles existantes, notamment en empêchant la création de

bâtiments nécessaire à l'élevage en système herbager, activité pourtant à privilégier compte tenu que cette zone se trouve dans le périmètre de protection restreint du forage d'eau potable. Le sujet sera réexaminé en commission. Les autres zones ne posent pas de problèmes.

Il est échangé sur le devenir des peupleraies. Si leur avenir économique semble compromis, les participants s'interroge sur le devenir des terres s'il n'y avait plus de peupleraies et sur les moyens qui devraient être mis en œuvre pour entretenir le milieu en cas de retour des zones humides (éco paturage...). Les terres concernées autour du faux ardoux étant unanimement considérées comme impropres aux cultures et ne pouvant accueillir probablement que de l'élevage ou des jachères.

Il est également mis en avant que les peupleraies sont appréciées des randonneurs.

#### **Proposition de délimitation de zones «Uj (jardin) » :**

Les proposition n'appellent pas de remarques des participants et sont jugées intéressantes.

#### **Favoriser le développement des liaisons douces :**

Une participante met en avant que le « Plan de déplacement rural » élaboré par la commune est une initiative intéressante mais se contente uniquement des déplacements à l'intérieur de la zone urbaine et ne tient pas compte des liens avec les écarts et des itinéraires qui pourraient être utilisés comme des liaisons douces « du week-end ». Il est proposé l'élaboration d'un document cartographique unique représentant les liaisons douces dans l'agglomération, les chemins ruraux et les itinéraires de randonnées.

Il est également proposé la mise en place d'une signalétique : les chemins communaux pourraient être dotés de panneaux indiquant leurs noms pour faire connaître leur caractère public et la possibilité de les utiliser, il est également proposé d'indiquer leur destination.

Il est proposé que la route du Colombier puisse être fermée le week-end au printemps et en été pour permettre des ballades à vélo sur cet axe.

Pour favoriser l'appropriation des axes existants, il est également proposé de créer un évènement, autour par exemple de la fête de la nature, qui puisse permettre d'emprunter ces différents chemins et de les faire connaître aux cléricois.

L'atelier étudie ensuite les jonctions qui demeurent à améliorer :

- Le centre ville, qui pourrait cependant trouver une solution avec le projet de liaison entre les Bergerêts et la Mairie via la propriété dite « Gremillion »,
- La liaison entre le chemin de la Maladrerie et la rue des hauts Bergerêts ou le sentier des Murailles,
- Le secteur de la rue de la Motte emprunté notamment par les adolescents de Saint-André qui vont prendre le bus sur la route départementale,
- Le long de la route d'Orléans entre la rue Ephrem Lecoœur et la rue de la Motte qui est utilisé par de nombreux enfants au retour du collège notamment.

Il est également proposé que soient étudiés plusieurs emplacements réservés pour compléter le maillage :

- Entre le passage des veaux et le chemin de l'enfer (déjà retenu par la commission)
- Entre le chemin de l'enfer et la rue de la Vieille voie – cette liaison correspond à un chemin de grande randonnée : il est proposé d'étudier la possibilité d'un passage via les parcelles N 192 et N 194 ;
- Entre le chemin des Longennes et la rue de la Perrière : ceci nécessite de passer sur des terrains attenants aux propriétés bâties et ne serait possible qu'après un dialogue avec les riverains concernés, une solution par convention est peut être plus acceptable pour les personnes concernées.

### **Favoriser l'éco construction :**

Les dispositions du PLU susceptible d'encourager ou de limiter l'éco-construction ou le développement des énergies renouvelables sont présentées. Les propositions sont jugées équilibrées.

Il est mis en avant la nécessité de développer les parkings à vélo sur la commune. Deux sites sont cités : l'Espace Loire/Gymnase, et la MSP du Val d'Ardoux.